



Déclaration liminaire au CSAA du 7 avril 2026

M. le Recteur, Mesdames et Messieurs membres du Comité Social d'Administration de l'Académie d'Amiens,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier les nombreux points à l'ordre du jour et qui concernent, entre autres, la préparation de la rentrée scolaire 2026/2027.

Depuis des mois, la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques alerte sur les conséquences dramatiques des choix budgétaires du gouvernement. Nous y voilà : suppressions de postes à tous les échelons, effectifs en hausse, sous-administration des services, non création des postes nécessaires...

Le 31 mars, la CFDT Éducation, dans le cadre de l'intersyndicale constituée, a appelé tous les personnels à se mobiliser pour dénoncer les suppressions d'emplois et leurs conséquences désastreuses sur le terrain. Elle exige un plan pluriannuel qui inclut des créations de postes et des revalorisations salariales, afin de redonner à l'École publique les moyens de ses ambitions et afin de recréer une dynamique plus attractive pour notre École.

Oui le nombre d'élèves baisse mais cette baisse aurait justement dû être l'occasion d'améliorer les conditions de travail des enseignants et les conditions d'apprentissage des élèves. Au sujet des conditions de travail justement, que le Ministre et tous ceux qui décident de voter un budget qui supprime des postes viennent, rien qu'une journée, se rendre réellement compte des conditions de travail et d'apprentissage dans celles-ci : scolarisation dans quasiment toutes les écoles d'enfants à besoins particuliers dont les profils sont tellement compliqués que les IEN, et l'administration en général, se sentent démunis pour apporter des réponses aux personnels qui doivent faire au mieux (parfois sans AESH), et bien souvent au détriment de leur santé, pour enseigner dans leur classe et faire progresser tous leurs élèves. Outre ces élèves, nombre d'autres élèves montrent de bien plus grandes difficultés à se mobiliser, à se concentrer ce qui demande une prise en charge bien moins aisée qu'il y a encore 20 ans, sans parler des problèmes de santé mentale qui vont croissant. Et

pourtant on devrait se réjouir de voir que les suppressions de postes ne sont pas ce qu'elles auraient pu être au regard de la baisse démographique nous dit-on. Mais nos nombreuses alertes sur les effectifs trop importants pour prendre en charge correctement l'ensemble des élèves, le manque de personnels médico-sociaux, psy-EN, RASED, le nombre insuffisant d'AESH, de dispositifs ULIS, d'établissements spécialisés pour garantir les droits de tous les élèves notifiés ne ne sont quant à elles pas entendues depuis de très, trop nombreuses années. Les conditions de travail se dégradent et les enseignants, à l'image de tous les fonctionnaires mais de façon encore plus marquée (l'écart se creusant encore et toujours avec d'autres ministères) qui voient leur pouvoir d'achat s'écrouler depuis 20 ans n'ont aucune perspective d'amélioration de leurs salaires, comme l'a confirmé le Ministre. C'est la double peine, l'Ecole craque et le niveau des élèves s'en ressent grandement, comme l'attractivité des métiers de l'Education nationale d'ailleurs.

Les suppressions de postes vont également toucher les personnels administratifs déjà fortement impactés par les suppressions des années précédentes. On leur en demande toujours plus mais avec moins de personnels. A ce sujet, et alors qu'on sait que l'Education nationale est le parent pauvre de tous les autres ministères en termes de sous-administration, la CFDT Education, demande, comme c'est le cas entre les académies par exemple, qu'une comparaison et une remise à niveau du nombre de postes administratifs entre les différents ministères, soit enclenchée.

Concernant les points à l'ordre du jour, la CFDT salue la création de 3 postes d'assistant de service social, de 2 postes de conseillers techniques psychologues et de 3 postes d'infirmiers, même si ces créations sont loin d'être suffisantes pour couvrir des besoins qui vont grandissant. D'autres points feront l'objet d'intervention au cours de la séance.

Concernant les AED, vous nous avez annoncé surseoir aux groupes de travail, que la CFDT Picardie Education a maintes fois réclamés, pour construire une grille de rémunération qui permette de reconnaître l'engagement et l'ancienneté des collègues, en leur donnant des perspectives en termes de rémunération. Vous avez fait cette annonce en indiquant que c'était une consigne du Ministère qui souhaitait plutôt organiser un GT ministériel pour obtenir une grille nationale. Depuis, aucune nouvelle du Ministère à ce sujet... En avez-vous de votre côté ? Il nous semble plus qu'urgent de se pencher sur la reconnaissance de ces personnels d'autant qu'ils peuvent maintenant être CDIés et qu'ils sont, comme l'actualité l'a dramatiquement montré, en première ligne dans les établissements victimes d'une société de plus en plus violente.

Par ailleurs et concernant les AESH, aucune création de poste n'est prévue alors que les AESH et leurs coordonnateurs ne cessent de nous alerter sur le nombre d'heures notifiées et non couvertes. En effet, si les PIAL sont très légèrement surdotés en nombres d'heures d'AESH pour pouvoir répondre aux besoins, les nombreux besoins qui apparaissent au cours de l'année mais également le non remplacement d'AESH sur des congés maladie durables, créent des situations intenable. Les coordonnateurs de PIAL sont quant à eux, en première ligne, pour écouter la grogne des personnels concernés et mis à mal, comme les élèves qui doivent être accompagnés, par cette insuffisance de moyens. Il est urgent de songer à un vivier d'AESH remplaçants et mobilisables pour pallier à ces situations.

Pour terminer et toujours au sujet des AESH, il faudrait préciser, sur le guide académique, que les temps de récréation, que les collègues AESH aient à accompagner un élève ou pas, ne relèvent en aucun cas du temps connexe et qu'ils doivent être comptabilisés dans l'emploi du temps des AESH et donc dans le temps d'accompagnement. Si cela ne pose pas de problème dans le premier degré, nous découvrons, dans le 2nd degré, de nombreuses situations dans lesquelles ces temps sont déduits de l'emploi du temps des AESH, leur imposant par la même occasion de nombreuses heures non rémunérées alors qu'ils ont déjà des salaires très bas.